

# BILAN DE LA CONCERTATION REVISION PLU DE VENERQUE

Rappel des modalités de concertation définies par la délibération du conseil municipal du 6 mars 2020

**Article 3** : de dire que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- installation de panneaux d'exposition en mairie,
- insertion dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Mairie d'un article présentant l'état d'avancement du PLU,
- présentation des orientations générales du PADD en réunion publique,
- mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations, sur le lieu d'exposition.

Le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation est le suivant :

## 1/ AFFICHAGE DE PANNEAUX D'EXPOSITION EN MAIRIE

Panneaux d'exposition présentant la procédure de PLU, les motifs de la révision, le contenu d'un PLU et les orientations du PADD ont été mis à disposition du public en mairie.


REÇU  
27 JAN. 2025  
LA SOUS-PREFECTURE DE MURET

**2/ ARTICLES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL ET SUR LE SITE INTERNET**

Une information sur l'avancement du projet de PLU a été apportée :

- Dans le bulletin municipal et dans des lettres municipales diffusés aux citoyens

<p style="text-align: center;"><b>Mai/ Juin 2023</b></p>  <p style="text-align: center;"><i>Instances municipales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le conseil consultatif de développement a été installé dans ses attributions et conduit des réflexions dans de nombreux domaines.</li> <li>✓ Après l'étude du PADD la révision du PLU confiée à un bureau d'étude est en cours.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Lettre de Venerque Mars 2022 puis Avril 2022</b></p> <p style="text-align: center;">Mars 2022 <span style="float: right;">Numéro 288</span></p> <div style="text-align: center;">  <h2 style="margin: 0;">LA LETTRE DE VENERQUE</h2> <p style="margin: 0;">Les nouvelles de votre municipalité</p> <p style="margin: 0;">Mail : contact@mairie-venerque.fr Site : www.mairie-venerque.fr Tél : 05 62 11 59 59</p> </div> <hr/> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p style="text-align: center;"><b>AGENDA</b></p> <p><b>Dimanche 4 Mars</b> Fête des grands-mères</p> <p><b>Du 2 au 17 Mars</b> Exposition Mécano par M. Chevillet présentation et démonstration tout public mercredi 16 et vendredi 18 de 16h à 18h30. Explications de la mécanique par/avec des objets pédagogiques.</p> <p><b>Jeu 10 Mars</b> Opération adis Mars, je lis La lecture, grande cause nationale 2021/2022, portée par le CNL et l'association Silence, on lit ! Célébrons-la ensemble, jeudi 10 mars, à 10h, à la médiathèque, où le temps se figera pendant 15 min de lecture personnelle.</p> <p><b>Samedi 12 Mars</b> Soirée Breil à Auribail par l'ACLSV «Raphaël Breil, seul en scène avec son piano et son talent incarnera Jojo, l'ami de toujours, passeur des mots et des inoubliables mélodies de l'icône. A ses côtés, une voix déployée laissera voir de superbes images du Grand Jacques se penchant sur son fabuleux parcours.»</p> <p><b>Dimanche 13 Mars</b> Bourse aux collectionneurs par l'ACLSV à la salle des Fêtes, de 10h à 18h. Renseignements et inscriptions au 07.87.56.63.25 ou sur <a href="http://actsvenerque31@orange.fr">actsvenerque31@orange.fr</a>.</p> <p><b>Mardi 15 Mars</b> Rencontres Lecture de 14h à 16h, salle de l'Oustalet, échange sur La Trilogie des Jumeaux, d'Agota Kristof, étire écriture dépouillée, des personnages complexes dans un récit dense où se mêlent imaginaires enfantins, souffrances familiales, déroulement ravageur de l'histoire.»</p> <p><b>Dimanche 20 Mars</b> Cérémonie Commémoration La F.N.A.C.A. Venerque-Le Vernet vous invite à participer à la cérémonie commémorative de la fin de la guerre en Algérie. Départ à 10h30 de la salle des fêtes de Venerque, suivi d'un dépôt de gerbe aux Monument aux Morts.</p> <p><b>Dimanche 27 Mars</b> Passage à l'heure d'été Dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 mars, à 2h du matin, les aiguilles bondiront en avant d'une heure.</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p style="text-align: center;"><b>LE MOT DU MAIRE</b></p>  <p>Les exigences de l'expression démocratique de notre pays me demandent de <b>parraîner un candidat à l'élection présidentielle</b>. On m'assure que présenter un candidat ne marque pas nécessairement un soutien politique. Pourtant, les réseaux sociaux et certains organes de presse commentent déjà, et s'étonnent même parfois, des choix exprimés par certains édiles.</p> <p>Il y a deux ans, lors des élections municipales, le groupe <b>qui me soutient, un Nouvel Horizon pour Venerque (NhoV)</b>, s'est constitué sur les bases d'une liste plurielle du point de vue <b>idéologie politique</b>. Il s'est présenté « sans étiquette » tourné exclusivement vers Venerque et ses habitants. Aujourd'hui parraîner un candidat reviendrait à dévoyer cet engagement et ainsi remettre en cause les résolutions prises pour conduire une mandature à l'écart de tout mouvement d'expression politique. Il s'agirait en quelque sorte de dénoncer un contrat moral passé avec ceux qui me soutiennent et mentir aux venerquais et venerquaises qui ont choisi par les urnes le conseil municipal qui m'a désigné pour les représenter.</p> <p>Pour ces raisons je <b>renonce à parraîner un candidat à l'élection présidentielle, mais j'exhorte chacune et chacun à voter</b>, car la démocratie est fragile. L'expression populaire conduite à travers un scrutin reste l'un de ses piliers majeurs qu'il convient de ne pas fragiliser.</p> <p style="text-align: center;"><b>INFO RETRÉE SCOLAIRE 2022-2023</b></p> <p>En cohérence avec l'accroissement des effectifs scolaires, une <b>sième classe sera ouverte à l'Ecole maternelle de la Hyse de Venerque</b>.</p> <p>Cette décision, prise par l'inspecteur académique, a été possible grâce au travail de la directrice de l'école qui a su porter toutes les informations pour la construction d'un dossier solide mais aussi au support de la mairie qui a échangé à plusieurs reprises avec le DASEN et la députée de la 7ème circonscription de Haute Garonne.</p> <p>Nous allons maintenant nous affaier à préparer l'ouverture de cette Sième classe (matériels, personnels, organisation de l'ALAE...).</p> <p style="text-align: center;"><b>PLAN LOCAL D'URBANISME</b></p> <p>Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et tout le long de la procédure, un cahier de recueil des observations est mis à disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie au public.</p> <p>Cette mesure de concertation répond aux exigences des articles L 103-2 et L 103-4 au code de l'urbanisme portant sur la participation du public dans les procédures d'élaboration et de révision du PLU. Elle fait partie des différentes mesures de concertations fixées par délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2020 portant prescription de la révision du PLU.</p> </div> </div> <hr/> <p style="text-align: center;">Avril 2022 <span style="float: right;">Numéro 289</span></p> <div style="text-align: center;">  <h2 style="margin: 0;">LA LETTRE DE VENERQUE</h2> <p style="margin: 0;">Les nouvelles de votre municipalité</p> <p style="margin: 0;">Mail : contact@mairie-venerque.fr Site : www.mairie-venerque.fr Tél : 05 62 11 59 59</p> </div>
---	--

	<p style="text-align: center;"><b>PLAN LOCAL D'URBANISME</b></p> <p>Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et tout le long de la procédure, un cahier de recueil des observations est mis à disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie au public. Cette mesure de concertation répond aux exigences des articles L 103-2 et L 103-4 du code de l'urbanisme portant sur la participation du public dans les procédures d'élaboration et de révision du PLU. Elle fait partie des différentes mesures de concertations fixées par délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2020 portant prescription de la révision du PLU.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Lettre de Venerque Novembre 2024</b></p> <p><b>La Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :</b>      Depuis plusieurs années, notre commune de Venerque est au cœur d'une transformation urbaine et environnementale, guidée par les récentes évolutions législatives et les besoins croissants de ses habitants. En 2022, nous avons amorcé une révision cruciale de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) au niveau de Pays Sud Toulousain. Des démarches essentielles pour l'avenir de notre cadre de vie.</p> <p style="text-align: center;"><b>Qu'est-ce que le PLU et le SCOT ?</b></p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme est un document clé qui définit les règles d'urbanisme de notre commune pour les dix prochaines années. Il balise les zones constructibles, protège les espaces naturels, agricoles et forestiers et fixe les orientations pour un développement harmonieux à long terme.      En parallèle, le SCOT du Pays Sud Toulousain pose les jalons stratégiques à l'échelle régionale pour les deux décennies à venir, visant une cohérence entre développement économique, préservation de l'environnement et qualité de vie.</p> <p style="text-align: center;"><b>Pourquoi réviser le PLU et le SCOT ?</b></p> <p>Les modifications récentes de la législation, telle que la Loi Climat et Résilience de 2021, ont exigé une adaptation de nos documents d'urbanisme. Cette loi, axée sur la réduction de l'empreinte carbone et la préservation des espaces naturels, a instauré des objectifs ambitieux comme le Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. Nos révisions doivent donc intégrer ces nouvelles normes pour répondre aux défis climatiques et assurer un développement durable.</p> <p style="text-align: center;"><b>Les grands axes de la révision du PLU de Venerque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; AXE 1 : Conforter le rôle de polarité de Venerque</li> <li>&gt;&gt; AXE 2 : Renforcer l'attractivité de la commune et du cœur de ville</li> <li>&gt;&gt; AXE 3 : Ouvrir pour une évolution des mobilités sur le territoire</li> <li>&gt;&gt; AXE 4 : Un cadre de vie et un équilibre du territoire à préserver durablement</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Les axes principaux de la révision du SCOT du Pays Sud Toulousain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; AXE 1 : Un territoire fort des ressources culturelles, naturelles et humaines.</li> <li>&gt;&gt; AXE 2 : Un territoire résilient qui anticipe et s'adapte pour limiter le dérèglement climatique et accompagner la transition écologique</li> <li>&gt;&gt; AXE 3 : Un territoire autonome, basé sur une organisation interne équilibrée et une valorisation des échanges avec ses voisins. <b>Les prochaines étapes :</b></li> </ul> <p>Après deux ans de travail sur le PLU, la commune de Venerque s'apprête à franchir plusieurs étapes :</p> <p>Arrêt du projet de PLU par le conseil municipal (dernier trimestre 2024).      Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) : Avis des services de l'État et des acteurs environnementaux (3 mois).      Enquête publique : Période d'un mois où les citoyens peuvent donner leur avis sur le projet.      L'enquête publique est une phase cruciale du processus de modification du PLU. Elle vise à permettre aux citoyens, associations et autres parties prenantes de donner leur avis sur le projet de PLU.      Les citoyens peuvent consulter les documents du projet de PLU dans les locaux de la mairie, et formuler leurs observations, suggestions ou réclamations par écrit.</p> <p>Rapport du commissaire enquêteur : Conclusions basées sur les observations du public et des PPA.</p> <p>Ajustements et approbation : Modifications selon les recommandations, puis approbation finale par le conseil municipal.      Publication et communication : Mise à disposition du PLU approuvé pour consultation publique.</p> 

Sur le site internet avec la création d'un onglet « Urbanisme, Logement » dédié à la révision du PLU et la mise en ligne d'informations municipales liées à la révision du PLU

Extrait de l'onglet dédié :

## 2.1 RÉVISION DU PLU (EN COURS)

Prescription révision du PLU, votée le 11 mars 2020 en séance du Conseil Municipal

### Qu'est-ce que le PLU et le SCOT ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document clé qui définit les règles d'urbanisme de notre commune pour les dix prochaines années. Il balise les zones constructibles, protège les espaces naturels, agricoles et forestiers et fixe les orientations pour un développement harmonieux à long terme.

En parallèle, le SCOT du Pays Sud Toulousain pose les jalons stratégiques à l'échelle régionale pour les deux décennies à venir, visant une cohérence entre développement économique, préservation de l'environnement et qualité de vie.

### Pourquoi réviser le PLU et le SCOT ?

Les modifications récentes de la législation, telles que la Loi Climat et Résilience de 2021, ont exigé une adaptation de nos documents d'urbanisme. Cette loi, axée sur la réduction de l'empreinte carbone et la préservation des espaces naturels, a instauré des objectifs ambitieux comme le Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. Nos révisions doivent donc intégrer ces nouvelles normes pour répondre aux défis climatiques et assurer un développement durable.

### Les motifs de la révision du PLU en vigueur

La Commune de Venerque dispose d'un PLU approuvé en 2016. Depuis cette période, la mairie a engagé de nombreux projets et mené de nombreuses réflexions qui l'amènent aujourd'hui à réinterroger certaines orientations définies dans le PLU en vigueur.

## 2.2 LES GRANDS AXES DE LA RÉVISION DU PLU DE VENERQUE

Le débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de 2022, redébatu en 2024, a défini plusieurs priorités :

>> **AXE 1 : CONFORTER LE RÔLE DE POLARITÉ DE VENERQUE**

>> **AXE 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE ET DU CŒUR DE VILLE**

**Mixité sociale et fonctionnelle :** Diversifier l'offre de logements et renforcer l'équilibre entre résidences, activités économiques et services sociaux.

>> **AXE 3 : ŒUVRER POUR UNE ÉVOLUTION DES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE**

**Mobilité douce :** Améliorer les infrastructures pour promouvoir les déplacements à pied et à vélo, réduisant ainsi notre dépendance à la voiture.

>> **AXE 4 : UN CADRE DE VIE ET UN ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE À PRÉSERVER DURABLEMENT**

**Préservation des espaces naturels :** Protéger nos espaces verts et agricoles pour maintenir la biodiversité et la qualité de vie.

**Transition énergétique :** Encourager les constructions écologiques et les rénovations énergétiques pour réduire notre empreinte carbone.

### Prochaines étapes :

Après deux ans de travail sur le PLU, la commune de Venerque s'apprête à franchir plusieurs étapes cruciales :

1. **Arrêt du projet de PLU par le conseil municipal** (dernier trimestre 2024).
2. **Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) :** Avis des services de l'État et des acteurs environnementaux (3 mois).
3. **Enquête publique :** Période d'un mois où les citoyens peuvent donner leur avis sur le projet.
  1. L'enquête publique est une phase clé du processus de modification du PLU. Elle vise à permettre aux citoyens, associations et autres parties prenantes de donner leur avis sur le projet de PLU.
  2. Les citoyens peuvent consulter les documents du projet de PLU dans les locaux de la mairie, et formuler leurs observations, suggestions ou réclamations par écrit.
4. **Rapport du commissaire enquêteur :** Conclusions basées sur les observations du public et des PPA.

**3/ ORGANISATION D'UNE REUNION PUBLIQUE LE 11 MAI 2022 AFIN DE PRESENTER LES AXES DU PADD**



## REVISION DU PLU DE VENERQUE

Réunion publique  
11 mai 2022



La réunion s'est déroulée de la façon suivante :

- Dans un premier temps, présentation du contenu et la procédure de PLU, de la synthèse du diagnostic et des orientations du PADD,
- Dans un second temps, présentation des motifs de la révision du PLU de Venerque
- Dans un troisième temps, une synthèse du diagnostic de territoire et présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Etaient présents une vingtaine de participants.

Les échanges ont notamment porté sur :

- Les résultats et enjeux issus du diagnostic (prise en compte des mobilités, états des lieux de services et équipements, la mise en lumière de l'état initial de l'environnement, des risques ... ),
- L'analyse de la consommation d'espace des années passées ainsi que le travail sur l'identification du potentiel de densification (détail de la méthodologie etc..),

Cette réunion publique a été annoncée via « La lettre de Venerque » voir ci-dessous.



# LA LETTRE DE VENERQUE

Les nouvelles de votre municipalité

Mai : contact@mairie-venerque.fr Site : www.mairie-venerque.fr Tél : 05 62 11 59 59

## AGENDA

**Dimanche 1er Mai**  
Fête du travail

**Samedi 7 Mai**

**Randonnée de l'Europe**

Organisée par le comité de jumelage Venerque-Hodosa : marche et jeux pour tous. A l'Oustalet, à partir de 14h00.

**Dimanche 8 Mai**

**Commemoration de l'armistice de 1945**

Dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h00.

**Mercredi 11 Mai**

**Réunion publique Présentation PADD**

concertation Projet d'Aménagement et de Développement Durable  
A 18h30, salle du Conseil Municipal (4, rue Jean Jaurès)

**Samedi 14 Mai**

**2ème Fête du vélo**

De 9h à 17h30 sur les allées du Duc de Ventadour. Nombreuses démonstrations, atelier, bourse au vélo, ... organisés par le Comité des fêtes, l'association cyclotourisme et le Vélo Sport 31. Buvette et restauration sur place.

**Dimanche 15 Mai**

**4ème édition des «Fuces des couturières»**

Organisée par l'ACL3V à la salle des fêtes, de 10h à 18h. Renseignements au 07.87.56.43.25, mail : actvenerque31@orange.fr

**Mardi 17 Mai**

**Rencontres lecture**

de 14h à 14h, à l'Oustalet, débat sur le boulevardant roman de Colum MC CANN : «Aperçus» (10/18), «Prodige d'écriture et leçon d'humanisme». Blog : <http://rencontreslecture.eklablog.com/>

**Samedi 21 Mai**

**Café bricol spécial outillage de bricolage**

de 9h30 à 12h30 à l'Oustalet. Chacune apporte un objet cassé et apprend à le réparer. De formidables moments d'échanges de connaissances autour d'un café ! contact@et-si-demain.fr

Concert orchestre Callisia et chorale Vocal'Hyse à l'église Saint Pierre, à 18h, en partenariat avec l'école de musique. Programme varié dont la Pavane et le Cantique de Jean Racine de Gabriel Fauré.

**Dimanche 22 Mai**

**Foire de Printemps**

Organisée par l'APV. Foire gourmande – Saveurs du monde, dans les rues du village et une "Foire Agricole" sur les allées du Duc de Ventadour. Restauration sur place ou à emporter

**Dimanche 29 Mai**

**Fête des mères**

## A LA UNE :

### PLAN LOCAL D'URBANISME



Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et tout le long de la procédure, un cahier de recueil des observations est mis à disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie au public.

Cette mesure de concertation répond aux exigences des articles L 103-2 et L 103-4 du code de l'urbanisme portant sur la participation du public dans les procédures d'élaboration et de révision du PLU. Elle fait partie des différentes mesures de concertation fixées par délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2020 portant prescription de la révision du PLU.

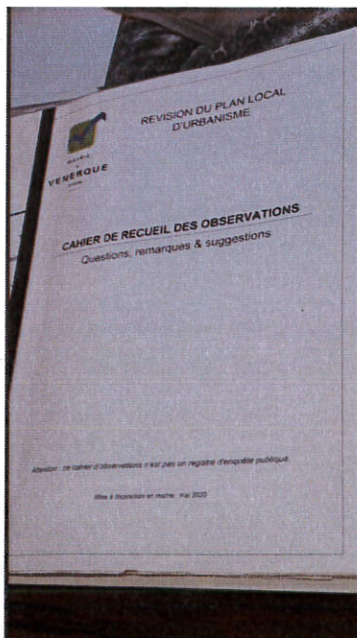
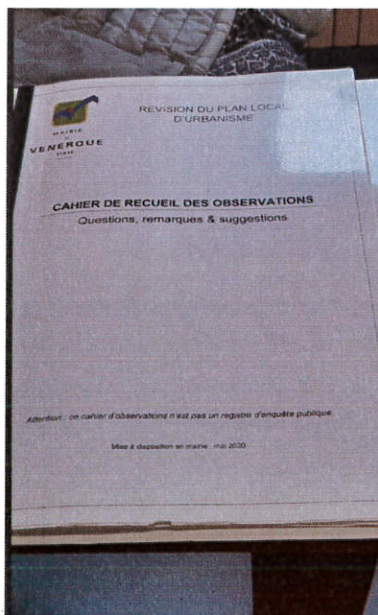
**Réunion publique «Présentation du Projet de PADD» - mercredi 11 mai, 18h30 à la salle du Conseil Municipal (4 rue Jean Jaurès)**

Cette réunion participe aux mesures de concertation votées en séance du conseil municipal. Elle sera consacrée à la présentation du contexte de la révision PLU actuel et du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD, clef de voûte du PLU, est le document politique qui fixera les grandes orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme de Venerque pour les 10 années à venir.

Il a été débattu en séance du conseil municipal le 13 décembre 2021. La vidéo du débat est toujours en ligne, accessible depuis le site internet de la commune, onglet urbanisme.



## 4/ MISE A DISPOSITION DU PUBLIC D'UN REGISTRE DESTINE AUX OBSERVATIONS



Ce dernier a recueilli 11 observations dont :

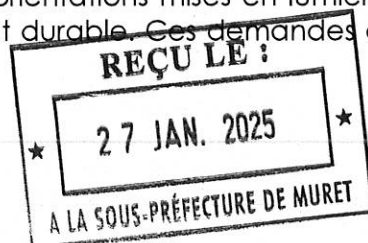
- demande de suppression de l'emplacement réservé numéro 6 sur le PLU en vigueur
- demande de passer le jardin d'un particulier en constructible car celui-ci avait été oublié lors du travail précédent pour l'élaboration du PLU en vigueur
- demande qu'une parcelle soit constructible
- demande de mise en constructibilité d'un jardin avec la maison d'habitation aujourd'hui zoné en A
- demande de prise en charge du réseau assainissement par la commune si la mise en œuvre d'un chemin parallèle au chemin Chibario est imaginé dans le futur PLU,
- demande d'un positionnement d'une étoile faisant office de STECAL pour reconnaître l'activité présente en zone A
- information d'un propriétaire sur son intention de mettre en vente sa parcelle aujourd'hui constructible au présent PLU en vigueur classée en zone d'activité économique dont l'ouverture est conditionnée par une modification ou révision du document,
- demande d'une modification de classement d'une parcelle en zone rouge du PPRN
- demande de mise en place de gîtes dans des constructions existantes aujourd'hui classées en A

L'ensemble des requêtes a été étudié dans le cadre de réunions de la commission urbanisme.

La commission urbanisme a notamment pris en compte les critères suivants afin de faire des choix en terme de constructibilité (comme évoqué dans le PADD) tout de même guidé par une réduction de la consommation d'espace (contexte règlementaire : code de l'urbanisme et loi climat et résilience): un développement urbain essentiellement en appui sur le réseau d'assainissement collectif, une maîtrise du développement aux abords de l'enveloppe urbaine existante, une étude de la densification au cœur de l'enveloppe actuelle bâtie, prendre en compte les questions de mobilités, une gestion de l'habitat diffus déjà existant dans l'espace agricole et naturel évitant la création de nouveaux hameaux,....

C'est dans le cadre de ces orientations que :

- Certaines parcelles demandées n'ont pas été classées en zone constructible U ou AU car trop éloignées des enveloppes existantes (bourg/ hameaux), mais également au vu de la réduction de la consommation d'espace. L'enveloppe allouée à la commune de Venerque pour les dix prochaines années s'est vue réduite d'au moins 50% par rapport aux dix années passées.
- Certaines demandes ne sont pas des demandes pouvant être prises en compte dans la révision du PLU (changement de zonage PPRN par exemple).
- Certaines demandes sont cohérentes avec les orientations mises en lumière dans le projet d'aménagement et de développement durable. Ces demandes ont été intégrées à la révision du présent PLU.



0 / 2

Pour terminer, des demandes font l'objet de demandes de précision pour pouvoir être intégrées dans cette révision : mise en place d'un STECAL pour une activité isolée et mise en place d'un changement de destination pour la création d'un gîte dans un bâtiment existant. (Remplir des fiches pour justifier les projets).

